



res de l'espèce. « Nous envisageons, à terme, la réintroduction du crabe en Cornouaille anglaise. Chez nous, l'espèce est très populaire et l'oiseau constitue même l'emblème de la région. Les crabes de Bretagne habitent des paysages identiques, c'est pour cette raison que je suis venu sur le Cap-Sizun. » João Carlos Farinha travaille, quant à lui, pour le service des parcs et réserves au Portugal. « Là-bas, les crabes disparaissent du fait du bouleversement agricole et de l'aménagement du littoral à des fins touristiques. Pour sauver le crabe à bec rouge, il faut des actions à l'échelle européenne et une

Extrait d'un article d'Ouest-France sur l'expérience menée à Goulien.

petite réserve, les seconds à la grande où, ils apportent un « plus » notable à la visite. Les moutons ont très bien supporté la neige et la rude vague de froid de février et les agneaux nés dans la réserve se sont très bien développés sans pour autant affaiblir les femelles.

Compte tenu des dons reçus, d'autres achats se feront au printemps prochain et le périmètre affecté à cette expérience d'élevage extensif sera probablement élargi. Il est bien sûr prématuré d'en faire d'ores et déjà un bilan. Retenons pour l'heure les éléments suivants. Plus d'un an après le lancement de ce programme, les bêtes sont en parfaite santé. La physionomie de

la petite réserve a sensiblement évolué. Ce début de restauration botanique et écologique sera bientôt confirmé par les conclusions des premiers relevés effectués par l'équipe de la réserve et les étudiants stagiaires qui d'avril à juillet se sont succédé sur place.

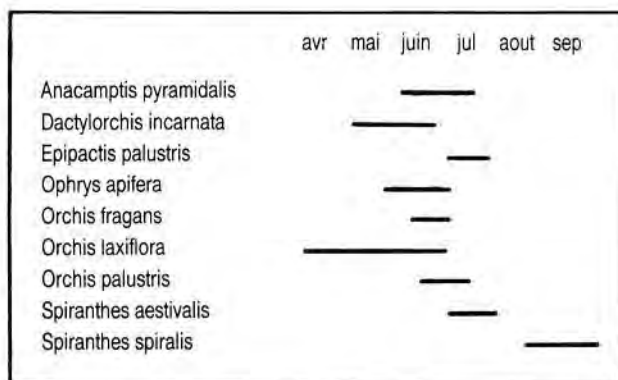
Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, le retour des moutons a aussi suscité un certain intérêt à Goulien, ironique parfois, bienveillant souvent, mais aussi passionné. N'est-ce pas Jean Yvon Bonis ?

A. Thomas

Un nouvel arrêté de biotope en Bretagne

Après un parcours administratif quelque peu lent, la SEPNEB vient d'obtenir que soit prise une décision de protection de biotope pour un site bigouden riche de quelque dix espèces d'orchidées. Deux d'entre

elles figurent sur la liste des espèces protégées au titre de la loi de juillet 1976 relative à la protection de la nature : l'orchis odorant et le spiranthe d'été. Un récent numéro de *Penn ar Bed* (n° 121) faisait part



Période de floraison des orchidées de Poulguen.



*Une des raretés de Poulguen:
l'orchis odorant.*

de la découverte de ce site, situé sur la commune de Penmarc'h au lieu dit Ster Poulguen.

Ce site d'environ 5000 m² de surface, est localisé juste en arrière de la page du Steir en Penmarc'h. Il s'agit d'une ancienne carrière de sable qui, du point de vue de la protection de la nature, présente le principal défaut d'attirer les amateurs de moto-cross et de vélocross, activités difficilement compatibles avec le maintien des orchidées qui ont motivé l'arrêté de biotope. Aussi, la solution d'enclore le site à l'aide de ganivelles a été retenue avec l'accord du représentant de l'ensemble des communes propriétaires. Un dossier de financement doit être présenté au Conseil général du Finistère avec l'appui de M. Draoulec, maire de Penmarc'h et conseiller général. L'entretien du site nécessitera en outre la limitation d'une saulaie de plus en plus envahissante qui pourrait compromettre la pérennité du spiranthe d'été en particulier. La section locale de la SEPNE se propose pour les chantiers qui seront nécessaires.

Michel Cossec



Le Ster Poulguen en hiver.